ASIGOS CONSEIL INTERCOMMUNAL

LEGISLATURE 2026-2031

Procès-verbal de la séance du 30 septembre 2026 à 20h00

à Romanel-sur-Lausanne

Présidence :		NOSEDA GUIGNARD	Geneviève
Délégués du Conseil intercommunal :			
	Jouxtens-Mézery (JM)	ASCHWANDEN	Sonja
		MONTAVON	Marylène
		VIENNY	Hervé
	Prilly (P)	AUBERT MILHEIRO	Michelle
		AVIOLAT NIGG	Catherine
		BARBEY	Aurélie
		DESPONDS	Guillaume
		GIROUD	Yan (excusé)
		IORI	Fiorenzo
		DIAS ANDRADE LOURENCO	Ana Filipa
		NAMA NDONGO	Barthélémy (excusé)
		REINHARD	Thierry
		SEGOVIA	Ruben
		TINNER	Jean-Yves
		VIREDAZ	Antoine
		ZODOGOME	Vincent
	Romanel-sur-Lausanne (RsL)	ARNOUNI	Zakia
		BOVEY	Christian
		MUGGLI	Philippe
		ROMANENS	Serge
		VANNAY	Nathan
		VUILLAUME	Jeanne
Comité de direction :			
	Prilly	CAPUANO	Tony
	Prilly	DEILLON	Fabien
	Jouxtens-Mézery	SCHOENI	Nathalie
	Jouxtens-Mézery	NICOLET	John
	Romanel-sur-Lausanne	DAGON	Jennifer
	Romanel-sur-Lausanne	SCHULE	Simon
	Secrétaire CI (procès-verbal)	MEIER	Anne

Mme la Présidente Geneviève Noseda Guignard ouvre la séance et souhaite la bienvenue à toutes et tous.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

20 déléguées et délégués sur 22 assermentés sont présents à l'appel et les 3 communes sont représentées. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Pour rappel les validations des votes se font à la majorité des 2/3 avec les nouveaux statuts.

Mme la Présidente Geneviève Noseda Guignard soumet à l'assemblée une modification de l'ordre du jour : la suppression du point 14, le préavis N°04-2025 étant reporté au Conseil Intercommunal du 18 novembre 2026. L'ordre du jour est approuvé tel que modifié à l'unanimité.

1. **Opérations préliminaires : appel, ordre du jour**
2. **Adoption du procès-verbal de la séance du 10 juin 2026**
3. **Adoption du procès-verbal de l'assermentation du 3 juillet 2026**
4. **Assermentation des membres excusé**
5. **Correspondance et communications du Bureau**
6. **Communications du Comité de direction**
7. **Nomination du vice-président du Conseil intercommunal**
8. **Nomination d'un scrutateur suppléant**
9. **Préavis N°08-2026 Budget 2027**
10. **Préavis N°09-2026 Crédit assainissement conduites chauffage et sanitaires collège de Jolimont**
11. **Préavis N°10-2026 Relatif à la compétence financière du CoDir**
12. **Préavis N°11-2026 Concernant l'octroi au CoDir d'une autorisation générale de plaider**
13. **Préavis N°12-2026 Relatif à l'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles**
14. **Fixation des indemnités de présence pour la législature 2026-2031**
15. **Motions, postulats, interpellations**
16. **Questions et divers**

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 juin 2026

Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal est adopté avec 19 pour et 1 abstention.

3. Adoption du procès-verbal de l'assermentation du 3 juillet 2026

Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. Assermentations

Sont assermentés : Mmes Marie Marin Jaksic, Blandine Charles et M. Henri Pisani. Le nombre de délégués présents et votants est porté à 23.

5. Correspondance et communications du Bureau

Mme la Présidente Geneviève Noseda Guignard cite les noms des membres qui ont été assermentés lors de la séance de bureau du Conseil intercommunal le 18 août 2026. **Mme la Conseillère Marylène Montavon (JM)** a démissionné du poste de scrutateur étant donné qu'elle

est également membre de la COGEF et ne peut cumuler les deux mandats. Les commissaires pour le préavis N°09-2026 ont été choisis par le bureau. Une deuxième séance de bureau a eu lieu le 28 septembre pour finaliser l'ordre du jour de ce soir et préparer la séance avec le CoDir du 30 septembre.

6. Communications du Comité de direction

Mme la Municipale Nathalie Schöni (JM) informe que le CoDir s'est réuni en une journée de travail fin août afin de préparer le programme de cette nouvelle législature ; il sera présenté lors du prochain Conseil intercommunal. **Mme la Présidente Geneviève Noseda Guignard** recherche des délégués pour la commission technique du préavis N°07-2026 qui seraient disponibles la semaine du 12 au 16 octobre. Discussions autour de ces dates qui tombent pendant les vacances scolaires. **M. le Municipal Simon Schülé (RsL)** propose de fixer les dates des commissions en fin de séance.

7. Nomination du vice-président du Conseil intercommunal

Mme la Présidente Geneviève Noseda Guignard procède à la nomination du vice-président, **M. le Conseiller Henri Pisani (RsL)** élu par acclamation. **M. le Conseiller Henri Pisani (RsL)** se présente.

8. Nomination d'un scrutateur suppléant

Mme la Présidente Geneviève Noseda Guignard annonce que **M. le Conseiller Hervé Vienny (JM)** se propose comme scrutateur en remplacement de Mme Montavon. Il est élu par acclamation.

9. Préavis N°08-2026 Budget 2027

M. le Conseiller Christian Bovey (RsL) lit les observations générales et les remarques du rapport de la COGEF. La COGEF propose les amendements suivants :
- **Amendement N°1** : Il n'est pas prévu d'utiliser la ligne budgétaire 3132.00-12120.00 (Honoraires conseils externes). La COGEF propose à l'unanimité de ses membres présents de la réduire de CHF 10'000., la ramenant à CHF 10'000.-.
- **Amendement N°2** : Parmi les travaux prévus au Grand-Pré, une position suscite le questionnement de la COGEF puisque CHF 35'900.- sont prévus pour l'assainissement du réseau d'eau potable. Or le préavis N°03-2022 devait prendre en charge ces travaux, voire le préavis N°04-2023 (Rénovation et mise aux normes du collège du Grand-Pré). Dès lors la COGEF à l'unanimité de ses membres présents propose d'amender le compte 3144.00-12170.25 du montant correspondant (CHF 30'500.-) le nouveau montant devient CHF 35'300.-.

La COGEF souhaite que le CoDir établisse un état détaillé de chaque bâtiment scolaire, selon le modèle EPIQR par exemple, afin d'anticiper les travaux et de les prévoir dans les futurs budgets. Elle demande également au CODIR d'organiser une visite des sites scolaires pour les nouveaux membres, ouverte aux autres membres du Conseil intercommunal.

La discussion n'étant pas demandée, **Mme la Présidente Geneviève Noseda Guignard** soumet l'amendement N°1 au vote :

Votants : 23	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 1	Statut : accepté

Puis l'amendement N° 2 :

Votants : 23	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 2	Statut : accepté

M. le Conseiller Philippe Muggli (RsL) intervient avant de passer aux conclusions. La question 8 concernant les honoraires des intendants pour la gestion technique des bâtiments et des espaces verts reste en suspens, faute de réponse satisfaisante du CODIR. Une réponse convaincante est attendue ce soir ; à défaut, un troisième amendement préparé par écrit sera présenté. **M. le Municipal Fabien Deillon (P)** répond que le montant des honoraires a très peu varié entre les

budgets 2026 et 2027, ce dernier ayant été ajusté à la réalité. Le détail n'est pas disponible actuellement, mais les services ont été chargés de fournir un décompte exhaustif lors de la présentation des comptes 2026. Il ne peut présenter le détail maintenant. **M. le Conseiller Philippe Muggli (RsL)** répond que, faute d'explications suffisantes, la COGEF dépose un **troisième amendement** concernant les honoraires liés à la gestion des espaces verts. Elle s'interroge sur le nombre élevé d'heures attribuées aux fonctions d'architecte et de management, qui représentent plus d'un tiers du total, ainsi que sur des écarts entre les montants budgétaires, elle propose de réduire de CHF 11'000.- le compte 3130.12-12170.01, nouveau montant : CHF 36'000.- et de réduire de CHF 12'000.- le compte 3130.12-12170.02, nouveau montant CHF 38'000.-, avec une adaptation des conclusions budgétaires en conséquence.
Mme la Présidente Geneviève Noseda Guignard procède au vote de **l'amendement N°3** :

Votants : 23	Pour : 16	Contre : 2	Abstention : 5	Statut : accepté

M. le Conseiller Christian Bovey (RsL) lit les conclusions du rapport qui est soumis au vote :

Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS

- vu le préavis No 08-2026 adopté par le Comité de direction le 13 août 2026 sur le budget 2027 ;
- ouï le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

D'approuver le budget de l'ASIGOS pour l'année 2027 présentant un excédent de charges de CHF 9'233'130.--.

Votants : 23	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 1	Statut : accepté

10. Préavis N°09-2026 Crédit assainissement conduites chauffage et sanitaires collège de Jolimont

M. le Conseiller Antoine Viredaz (P) présente le rapport de la COGEF. Les travaux étant urgents, ils sont à réaliser avant la prochaine période de chauffe, en site scolaire occupé avec des mesures de sécurités adaptées. Une erreur dans le tableau financier a été corrigée par le CODIR : le deuxième poste s'élève à CHF 43'000.- et non à CHF 30'000.-. Aucun amendement n'est donc nécessaire. **M. le Conseiller Jean-Yves Tinner (P)** indique que la Commission technique recommande une attention particulière à l'étanchéité des regards, à la ventilation et à l'accessibilité future des canalisations. Le préavis a été accepté à l'unanimité des cinq membres présents et la Commission recommande au Conseil intercommunal de l'approuver. La discussion sur ces rapports est ouverte, **Mme la Conseillère Sonja Aschwanden (JM)** demande pourquoi ne pas se connecter directement au chauffage à distance plutôt que de réparer le chauffage à gaz. **M. le Municipal Fabien Deillon (P)** répond que le chauffage à distance n'arrive pas encore jusqu'au collège de Jolimont, il faut conserver la chaudière à gaz pour le moment. **M. le Conseiller Antoine Viredaz (P)** lit les conclusions du rapport :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIGOS

- vu le préavis intercommunal N° 09/2026 adopté en séance du Codir du 13 août 2026 ;
- ouï le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

prend acte :

- de l'amortissement du montant annuel de CHF 4'900.--, sur une période de 30 ans, dès le début de l'utilisation de l'immobilisation ;
- que la charge d'intérêts maximale est estimée à CHF 2'200.-- pour l'exercice 2027 avant de décroitre.

décide :

- d'accepter le préavis intercommunal N° 09/2026 tel que présenté ;
- d'accorder un crédit de CHF 148'000 TTC pour la réalisation de travaux d'assainissement du réseau de chauffage et sanitaire du site scolaire de Jolimont ;
- de financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
- d'autoriser le Codir à prendre tous les engagements imposés par le projet en vue de sa mise en œuvre.

Mme la Présidente Geneviève Noseda Guignard soumet le préavis N°09-2026 au vote :

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0	Statut : accepté à l'unanimité

11. Préavis N°10-2026 Relatif à la compétence financière du CoDir

M. le Conseiller Christian Bovey (RsL) lit l'analyse et les amendements de la COGEF qui soutient l'octroi au CoDir d'une compétence permettant de réagir rapidement aux dépenses imprévisibles et exceptionnelles. Elle propose de reprendre les modifications adoptées en 2021, notamment de fixer la limite à CHF 100'000.- par cas et de prolonger l'autorisation jusqu'à la fin de l'année civile de fin de législature. Les amendements sont les suivants :
- **Amendement N°1** : d'accorder au Comité de direction la compétence de décider des dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour un montant de CHF 100'000.- au maximum par cas.
- **Amendement N°2 :** de dispenser le Comité de direction de solliciter des crédits complémentaires pour les diverses contributions du Conseil intercommunal aux charges cantonales, qu'il présentera et expliquera au Conseil intercommunal.
- **Amendement N°3** : ces autorisations sont valables pour la législature 2026 – 2031 et jusqu'au 31 décembre 2031.

La discussion n'étant pas demandée, **Mme la Présidente Geneviève Noseda Guignard** fait voter l'amendement N°1 :

Votants : 23	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 2	Statut : accepté

L'amendement N°2 :

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0	Statut : accepté à l'unanimité

Puis l'amendement N°3 :

Votants : 23	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 2	Statut : accepté

M. le Conseiller Christian Bovey (RsL) lit les conclusions du rapport de la COGEF :

Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS

- ayant eu connaissance du préavis n° 10 - 2026 ;
- après avoir entendu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

- **d'accorder au Comité de direction la compétence de décider des dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour un montant de CHF 100'000.- au maximum par cas ;**
- **de dispenser le Comité de direction de solliciter des crédits complémentaires pour les diverses contributions du Conseil intercommunal aux charges cantonales, qu'il présentera et expliquera au Conseil intercommunal.**

Ces autorisations sont valables pour la législature 2026 – 2031 et jusqu'au 31 décembre 2031.

Mme la Présidente Geneviève Noseda Guignard soumet le préavis N°10-2026 au vote :

Votants : 23	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 2	Statut : accepté

12. Préavis N°11-2026 Concernant l'octroi au CoDir d'une autorisation générale de plaider

Mme la Conseillère Marylène Montavon (JM) précise qu'il s'agit d'un préavis standard présenté en début de législature tant dans les communes que dans les associations intercommunales. Elle lit les amendements :
- **Amendement N° 1** : Accorder au Comité de direction, en application de l'art. 4 al. 1 ch. 8 de la loi sur les communes (LC) et de l'art. 14 ch. 14 des statuts de l'ASIGOS, une autorisation générale de plaider.
- **Amendement N°2** : Cette autorisation est valable pour la législature 2026 – 2031 et jusqu'au 31 décembre 2031.
- **Amendement N°3** : de demander au Comité de direction de rendre compte, à l'occasion du rapport de gestion annuel, de l'emploi fait de l'autorisation générale de plaider. Pour chaque procédure, le compte rendu indique, dans la mesure compatible avec la sauvegarde des intérêts de l'ASIGOS et les obligations de confidentialité, l'objet du litige, la juridiction concernée, la qualité de l'ASIGOS dans la procédure, la valeur litigieuse lorsqu'elle peut être déterminée, l'état ou l'issue de la procédure ainsi que les coûts juridiques engagés.

M. le Municipal Fabien Deillon (P) prend la parole. Le CoDir se rallie pleinement aux amendements de la COGEF et reconnaît que les préavis n'ont pas suffisamment tenu compte des dispositions réglementaires ni des décisions de la précédente législature. Il annonce que les prochains préavis intégreront ces amendements et envisage de publier en ligne les décisions et amendements adoptés afin d'améliorer la transparence.

Mme la Présidente Geneviève Noseda Guignard procède au vote de l'amendement N°1 :

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0	Statut : accepté à l'unanimité

Votation de l'amendement N°2 :

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0	Statut : accepté à l'unanimité

Et de l'amendement N° 3 :

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0	Statut : accepté à l'unanimité

Après lecture des conclusions, **Mme la Présidente Geneviève Noseda Guignard** fait voter le préavis N°11-2026 :

Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS

- ayant eu connaissance du préavis n° 11 - 2026 ;
- après avoir entendu le rapport de la Commission ad hoc désignée pour examiner cet objet ;

Décide

d'accorder au Comité de direction, en application de l'art. 4 al. 1 ch. 8 de la loi sur les communes (LC) et de l'art. 14 ch. 14 des statuts de l'ASIGOS, une autorisation générale de plaider pour la période s'étendant du 1er juillet 2026 au 31 décembre 2031 ;

de demander au Comité de direction de rendre compte, à l'occasion du rapport de gestion annuel, de l'emploi fait de l'autorisation générale de plaider. Pour chaque procédure, le compte rendu indique, dans la mesure compatible avec la sauvegarde des intérêts de l'ASIGOS et les obligations de confidentialité, l'objet du litige, la juridiction concernée, la qualité de l'ASIGOS dans la procédure, la valeur litigieuse lorsqu'elle peut être déterminée, l'état ou l'issue de la procédure ainsi que les coûts juridiques engagés.

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0	Statut : accepté à l'unanimité

13. Préavis N°12-2026 Relatif à l'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles

M. le Conseiller Christian Bovey (RsL) souligne qu'il s'agit également d'un préavis standard de début de législature. La COGEF n'a pas de remarque particulière outre l'amendement suivant :
- **Amendement** : la COGEF propose d'étendre la durée de cette autorisation jusqu'à la fin de l'année civile de fin de législature, soit le 31 décembre 2031. A l'unanimité de ses membres présents, elle propose donc d'amender les conclusions de la manière suivante :
a) une autorisation générale, valable pour la période législative du 1er juillet 2026 au **31 décembre 2031**, de statuer sur les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers jusqu'à concurrence de CHF 100'000.- par cas et pour un total maximum de CHF 300'000.- par législature, charges éventuelles comprises.
b) une autorisation générale, valable pour la période législative du 1er juillet 2026 au **31 décembre 2031**, de procéder à des acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à concurrence de CHF 100'000.- par cas et pour un total maximum de CHF 500'000.- par législature, charges éventuelles comprises.

La discussion n'étant pas demandée, **Mme la Présidente Geneviève Noseda Guignard** soumet l'amendement au vote :

Votants : 23	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 1	Statut : accepté

Après lecture des conclusions, **Mme la Présidente Geneviève Noseda Guignard** fait voter le préavis N°12-2026 :

Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS

- ayant eu connaissance du préavis n° 12 - 2026 ;
- après avoir entendu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet ;

Décide

d'accorder au Comité de direction :

a) une autorisation générale, valable pour la période législative du 1er juillet 2026 au 31 décembre 2031, de statuer sur les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers jusqu'à concurrence de **CHF 100'000** par cas et pour un total maximum de **CHF 300'000** par législature, charges éventuelles comprises.

b) une autorisation générale, valable pour la période législative du 1er juillet 2026 au 31 décembre 2031, de procéder à des acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à concurrence de **CHF 100'000** par cas et pour un total maximum de **CHF 500'000** par législature, charges éventuelles comprises.

La communication au Préfet en vertu des dispositions légales en la matière demeure réservée.

Votants : 23	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 1	Statut : accepté

14. Fixation des indemnités de présence pour la législature 2026-2031

Mme la Présidente Geneviève Noseda Guignard explique que l'unique changement par rapport à la législature précédente est l'application de l'indemnité de CHF 20.- pour les scrutateurs en fonction. **M. le Conseiller Philippe Muggli (RsL)** demande des précisions. **M. le Conseiller Nathan Vannay (RsL)** précise que cette indemnité figurait déjà sur le tableau mais n'a jamais été appliquée. L'idée est de préciser que ce montant sera versé au scrutateur présent lors d'une séance du Conseil intercommunal. **M. le Municipal Fabien Deillon (P)** explique que cela n'avait pas été appliqué car la séance de bureau ayant lieu juste avant le Conseil intercommunal, les scrutateurs auraient reçus CHF 20.- pour le bureau et CHF 20.- en tant que scrutateur le même soir. **Mme la Conseillère Aurélie Barbey (P)** souligne que les séances de bureau sont rémunérées CHF 50.-, donc les membres du bureau peuvent toucher CHF 120.- par soirée alors que les conseillers touchent CHF 50.-. **M. le Conseiller Nathan Vannay (RsL)** indique que les membres du bureau ne se rencontrent pas forcément avant le Conseil et que le montant de l'indemnité n'est donc pas si élevé. **Mme la Présidente Geneviève Noseda Guignard** soumet le tableau des indemnités de présence au vote :

Votants : 23	Pour : 16	Contre : 1	Abstention : 6	Statut : accepté

15. Motions, postulats, interpellations

Mme la Conseillère Catherine Aviolat Nigg (P) dépose une motion intitulée « Préau préscolaire et parascolaire face aux canicules, des mesures transitoires dès 2027 ». Cette motion demande au CoDir d'étudier et de mettre en place un plan d'ombrage transitoire pour l'été 2027 sur les préaux scolaires et parascolaires les plus exposés à la chaleur. Les mesures envisagées comprennent des végétaux en bacs, des revêtements clairs et des structures d'ombrage légères. Un rapport de faisabilité, accompagné d'une demande de crédit, devra être présenté d'ici au 31 décembre 2026. **M. le Municipal Fabien Deillon (P)** prend la parole. Le CoDir accueille favorablement la motion qui s'inscrit dans le plan d'arborisation accepté en 2025. Un préavis est en préparation pour désimperméabiliser certaines surfaces et planter des arbres dès le printemps 2027, en tenant compte des travaux prévus sur chaque site. Les possibilités d'ombrage seront également examinées dans les autres établissements selon leur configuration et leur arborisation existante. **Mme la**

Municipale Nathalie Schoeni (JM) précise qu'à Jouxtens-Mézery, le préau se situe sur la place du village, une parcelle communale pavée devant le temple, ce qui rend le dégrappage difficile. L'objectif est d'aménager le sol sous les arbres voisins afin que les enfants puissent profiter de l'ombre sans salir leurs chaussures. Le projet sera coordonné avec la commune. **Mme la Présidente Geneviève Noseda Guignard** fait voter l'assemblée sur cette motion :

Votants : 23	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 4	Statut : accepté

M. le Conseiller Nathan Vannay (RsL) dépose un postulat titré « Anticiper l'avenir du collège de Prazqueron pour enchaîner les travaux dès 2031 » Le postulat demande au CoDir d'anticiper la planification du futur collège de Prazqueron afin que les travaux puissent débuter dès l'ouverture du nouveau collège des Esserpys, prévue initialement pour 2029 mais reportée à août 2031. Il s'agit de tirer les enseignements des retards du projet des Esserpys, d'établir un calendrier prévisionnel réaliste, de clarifier les échéances des dérogations du bâtiment principal et de prévoir le retrait des pavillons provisoires. Le postulat demande également une première évaluation des besoins futurs en classes, salles de sport, mur d'escalade et infrastructures aquatiques. Il ne sollicite aucun crédit de construction à ce stade, mais vise à anticiper les démarches techniques, financières et politiques nécessaires. **Mme la Municipale Jennifer Dagon (RsL)** indique qu'un audit des bâtiments de Prazqueron, comprenant le pavillon 1, le bâtiment principal et la salle de gymnastique, a été validé afin d'évaluer leur état avant l'échéance des autorisations fin 2027. Le plan des investissements est en cours de révision selon les urgences structurelles et les besoins en classes. Un nouveau plan d'investissement et des propositions concernant Prazqueron seront présentés ultérieurement. **M. le vice-président Henri Pisani (RsL)** rappelle la procédure applicable au traitement d'un postulat : le Conseil intercommunal doit d'abord voter sur l'entrée en matière. En cas d'acceptation, le postulat est renvoyé au CoDir pour étude, puis examiné par une commission désignée par le bureau avant de revenir devant le Conseil pour décision. Il souligne une confusion dans la procédure suivie.
Mme la Présidente Geneviève Noseda Guignard fait voter le Conseil sur l'entrée en matière de ce postulat :

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0	Statut : accepté à l'unanimité

Puis elle demande si l'assemblée souhaite qu'une commission technique soit d'abord nommée :

Votants : 23	Pour : 1	Contre : 22	Abstention : 0	Statut : refusé

Ensuite, est-ce que l'assemblée veut renvoyer le postulat au CoDir :

Votants : 23	Pour : 22	Contre : 1	Abstention : 0	Statut : accepté

Mme la Conseillère Marylène Montavon (JM) dépose une interpellation « anticipation de l'entretien du parc immobilier scolaire » demandant au CoDir si l'ASIGOS dispose d'un état des lieux actualisé de ses bâtiments scolaires et d'une planification pluriannuelle des travaux. Elle propose un diagnostic structuré du parc immobilier, incluant notamment les installations techniques, l'efficacité énergétique, la sécurité incendie et les risques de surchauffe, afin d'anticiper les rénovations, de prioriser les interventions et de mieux maîtriser les coûts. Le CoDir répondra à l'interpellation lors du prochain Conseil intercommunal.

16. Questions et divers

M. le Conseiller Fiorenzo Iori (P) s'interroge sur l'impact financier des crédits votés et des dépenses exceptionnelles, estimées à CHF 200'000.-. Il demande quelles conséquences ces dépenses auront sur le budget et si des mesures de compensation sont prévues afin de limiter l'endettement et de poursuivre la réduction de la dette. **M. le Municipal Fabien Deillon (P)** précise que les dépenses de l'ASIGOS sont financées par les communes. Le plafond de dépenses fixé par les statuts est de cent cinquante millions. L'excédent de charge est pris en charge par les communes

et sert soit à financer les travaux, soit à rembourser la dette. Un nouveau plan d'investissement sera prochainement présenté avec une priorisation des travaux nécessaires.

Mme la Conseillère Jeanne Vuillaume (RsL) demande quelles mesures sont prévues pour maîtriser les coûts des grands projets et si cette question sera abordée prochainement. Elle souhaite également savoir quand le nouveau plan d'investissement sera présenté au Conseil intercommunal, notamment dans le cadre du programme de législature. **M. le Municipal Fabien Deillon (P)** confirme qu'un nouveau plan d'investissement sera présenté. Il souligne que les possibilités d'économies sont limitées, compte tenu de l'entretien des bâtiments, des besoins courants et de l'augmentation du nombre d'élèves. La maîtrise des coûts dépendra principalement des choix du Conseil intercommunal qui devra arbitrer entre les investissements nécessaires, les besoins scolaires et le niveau de prestations souhaité.

M. le Conseiller Philippe Muggli (RsL) demande que le plan d'investissement, actuellement estimé à 176 millions de francs, soit actualisé avec des chiffres fiables. Il souhaite également qu'une planification financière du budget de fonctionnement soit présentée, précisant les conséquences des investissements sur les charges futures, les contributions des communes et la trésorerie, notamment en vue d'un éventuel relèvement du plafond d'endettement. **M. le Municipal Fabien Deillon (P)** reconnaît la nécessité d'actualiser le plan d'investissement, notamment à la lumière du projet de Mont-Goulin, passé de 18 à plus de 33 millions de francs. Un plan provisoire actualisé à 234 millions existe déjà, mais doit être révisé. Le CoDir prévoit également de prioriser les projets, de mettre à jour l'analyse financière prospective et de présenter au Conseil une vision globale des investissements et de leurs conséquences financières.

Mme la Conseillère Jeanne Vuillaume (RsL) demande comment mieux maîtriser les coûts des grands projets afin d'éviter les dépassements. Elle propose un sondage auprès des enseignants et des élèves sur le matériel didactique et les ressources des bibliothèques dont les budgets restent stables malgré l'augmentation des effectifs. Elle souhaite également que les futurs utilisateurs soient associés aux projets de construction et de rénovation des bâtiments scolaires. **Monsieur le Président du CoDir Tony Capuano** répond que l'ASIGOS se concentre principalement sur les bâtiments scolaires et leur exploitation. Le budget des catalogues relève de la compétence de la direction qui l'adapte selon les besoins. La participation des futurs utilisateurs aux projets sera discutée au CoDir, puis fera l'objet d'un retour.

M. le Conseiller Nathan Vannay (RsL) informe l'assemblée qu'il a mis à disposition des flyers au sujet du troc de Romanel-sur-Lausanne et du match au cartes de fin octobre.

Mme la Présidente Geneviève Noseda Guignard remercie les membres du Conseil intercommunal et les membres du CoDir de leur participation. La prochaine séance aura lieu le mercredi 18 novembre 2026 à la grande salle de Prilly à 20h.

La séance est close à 21h55.

La Présidente

Geneviève Noseda Guignard

ASIGOS

La secrétaire

Anne Meier